



Rapport d'activité 2023-2024

Exercice clos le 31 août 2024

Table des matières

| | |
|--|----|
| PREFACE DU PRESIDENT..... | 3 |
| I. Synthèse de l'année | 4 |
| 1. Les temps forts de l'exercice | 4 |
| 2. Les chiffres clés de l'exercice | 5 |
| 3. Les difficultés rencontrées | 5 |
| 4. Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice écoulé | 5 |
| II. L'enseignement et l'éducation artistique | 6 |
| 1. Les évolutions de l'année scolaire 2023-2024 | 6 |
| 2. Les effectifs de l'exercice 2023-2024 | 6 |
| 2.1. Statistiques générales sur les effectifs | 6 |
| 2.2. Répartition des élèves par département | 7 |
| 2.3. Répartition des élèves par discipline individuelle | 8 |
| 3. Le temps périscolaire | 8 |
| III. Les ressources humaines..... | 9 |
| Organigramme de l'AMC2 au 31 août 2024..... | 11 |
| IV. L'action culturelle..... | 12 |
| 1. La saison culturelle | 12 |
| 2. Les actions de communication | 15 |
| V. La gestion financière et budgétaire..... | 16 |
| 1. Présentation synthétique du compte annuel de résultat | 16 |
| 1.1. Les produits | 16 |
| Focus sur les produits des subventions..... | 17 |
| 1.2. Les charges | 18 |
| 1.3. Le résultat..... | 20 |
| 2. Présentation synthétique du bilan de l'exploitation..... | 21 |
| 2.1. Flux de trésorerie | 21 |
| 2.2. Bilan..... | 21 |
| 3. Etat des investissements | 22 |
| 4. Engagements à incidences financières..... | 23 |
| 4.1. Apport en fond associatif versé par la Ville de Caluire | 23 |
| 4.2. Indemnités de départ à la retraite | 23 |
| VI. La vie des instances..... | 24 |
| VII. Les perspectives 2024-2025 | 25 |

PREFACE DU PRESIDENT

Un Rapport d'activités particulier cette année, c'est un exercice de sincérité et de transparence à destination des adhérents, des administrateurs, des élus de la Ville de Caluire et des tiers partenaires. Ce rapport d'activité retrace les actions conduites et les projets portés au cours de l'exercice précédent.

L'année scolaire 2023-2024 ressort comme une période de transition pour notre Association, marquée par des changements en profondeur et structurants.

Durant cet exercice, des changements sont principalement intervenus au sein du personnel administratif de l'Association aboutissant à un renouvellement total de l'équipe. Le point saillant de cette série de départs au sein de l'équipe administrative aura été la fin du contrat de travail du Directeur lui-même, qui a présenté sa démission au Conseil d'Administration en août 2024.

Malgré ces évolutions, choisies ou subies, notre école de musique a su garder le cap et a surmonté les défis qui se présentaient à elle durant cet exercice, grâce à un C.A soudé, et des énergies bénévoles mises à contributions.

Ainsi, l'année 2023-2024 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle classe pour les tout-petits, la « Musique au Berceau », par l'intégration d'un nouveau personnel composant l'équipe administrative, que je tiens à remercier pour leur implication, Jasmine, Victoire et Sandra, et également par le déploiement d'une saison musicale riche et variée, avec notamment : la tenue de la 4^{ème} édition de Caluire et Clarinettes, la participation de l'école de musique à la biennale de la danse (ayant mobilisé plus d'une centaine de Caluirardes et Caluirards), ou encore la création d'un spectacle de musique à l'image à l'occasion de la journée égalité Femmes / Hommes.

Notre association et ses équipes ont relevé le défi de préparer, durant cet exercice, le changement de logiciel de gestion. C'est ainsi qu'à la rentrée 2024-2025, NYUMBA a pris la suite d'IMUSE pour nos inscriptions, la communication avec les familles et notre facturation.

Si l'AMC2 a pu réaliser ce parcours malgré les aléas rencontrés, c'est grâce à l'investissement de ses responsables pédagogiques, très présents et en soutien de l'équipe administrative et des professeurs : je tiens à les remercier aussi aujourd'hui de cet investissement. C'est aussi grâce à la qualité de ses équipes et de ses administrateurs bénévoles, associée à la solidité d'un projet pédagogique qui attire toujours les élèves de tous âges, tous instruments ... C'est enfin grâce au soutien constant de ses partenaires, au premier rang desquels la Ville de Caluire, avec qui nous pouvons entrevoir et anticiper les mêmes ambitions pour l'avenir.

Le bilan d'un exercice intervenant 5 mois après sa clôture, il est temps d'entrevoir nos prévisions pour l'exercice 2024-2025, qui est marqué par l'arrivée tout début décembre dernier, d'une nouvelle directrice, Garance FELDMAN.

Ce nouvel exercice marquera une conduite du changement au sein de notre organisation et la préparation de nouveaux horizons, notamment en préparant le déménagement de nos locaux annoncé pour la rentrée 2026, rassemblant enfin toutes les équipes de l'association dans de superbes locaux.

Naturellement, l'école restera fidèle à son esprit initial. Cette nouvelle envergure permettra à l'AMC2 de franchir un CAP, avec méthode et concertation, en consolidant l'existant sur nos projets musicaux au sein de notre territoire et en cohérence avec nos missions historiques.

 Laurent BLAYA
Président de l'AMC2

I. Synthèse de l'année

1. Les temps forts de l'exercice

-  Lancement de la classe "Musique au Berceau"
-  Participation de l'AMC2 au défilé de la biennale de la danse
-  Les concerts de Noël
-  Renouvellement du Conseil d'Administration et du Bureau
-  4ème édition de Calire et Clarinettes
-  Festival les Pratiques Collectives en fêtes !
-  Refonte de l'équipe administrative
-  Production du spectacle égalité Femmes/Hommes sur Marthe Gauthier
-  Lancement campagne d'inscription 2024-2025 avec le logiciel de gestion NYUMBA
-  Départ de la Direction en fin d'exercice

2. Les chiffres clés de l'exercice



3. Les difficultés rencontrées

- Refonte de l'équipe administrative en cours d'exercice
- Changement de logiciel de gestion en pleine campagne d'inscription pour l'année 2024-2025
- Négociation de deux ruptures conventionnelles
- Absence du Directeur à partir de juin 2024, puis démission en août 2024

4. Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

- Intérim de la Direction par le Président : organisation de la rentrée
- Réalisation d'entretiens individuels, redéfinition des rôles opérationnels des Responsables pédagogiques et de l'équipe administrative
- Travail sur la mise à jour des Statuts de l'Association et sur l'écriture d'un Règlement intérieur
- Réalisation d'un Diagnostic RH en novembre 2024
- Recrutement d'une nouvelle Directrice à partir du 2 décembre 2024
- Reprise des réunions mensuelles avec le CSE
- Adoption du budget actualisé pour l'exercice 2024-2025

II. L'enseignement et l'éducation artistique

1. Les évolutions de l'année scolaire 2023-2024

En matière d'enseignement artistique, l'année 2023-2024 a subi les évolutions suivantes :

- Une classe de « Musique au Berceau » a été ouverte, destinée aux enfants de 1 à 3 ans accompagnés d'un de leurs parents, proposant aux tout-petits une immersion dans le monde des sons, des rythmes, des chants, de la danse, à travers différents styles de musique.
- Le succès de la classe de Musique Assistée par Ordinateur a engendré l'ouverture d'un deuxième horaire MAO
- De même, une pratique collective MAA Junior a été créée

En revanche, il a été choisi d'arrêter les dispositifs suivants :

- Arrêt de l'UE – D : Unité d'enseignement : culture musicale, histoire de la musique
- Arrêt des Unités d'enseignement - FM

2. Les effectifs de l'exercice 2023-2024

2.1. Statistiques générales sur les effectifs



Ancienneté

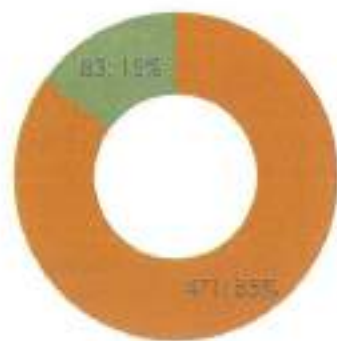


| | |
|---------------|-----|
| nouveau | 133 |
| réinscription | 421 |

Age

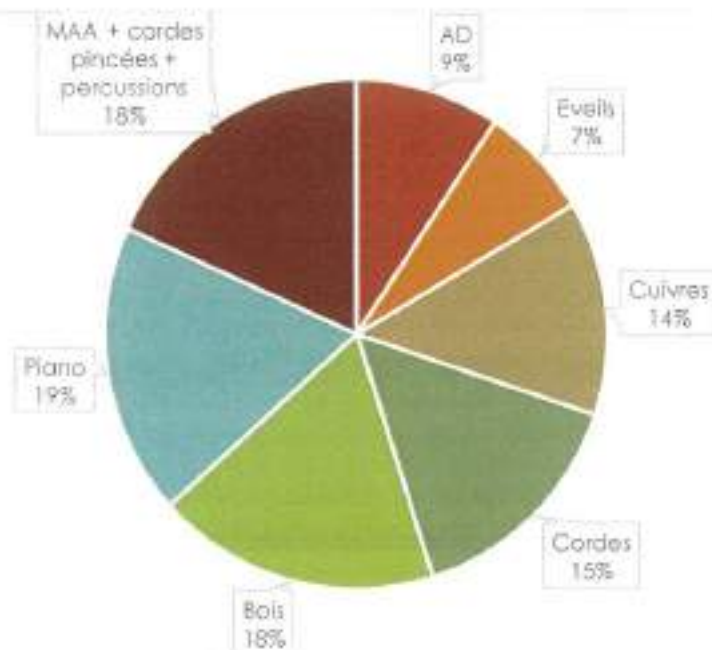


| Catégorie | Nombre |
|-----------|--------|
| mineurs | 424 |
| majeurs | 120 |



■ Calulard ■ Non calulard

2.2. Répartition des élèves par département



2.3. Répartition des élèves par discipline individuelle



3. Le temps périscolaire

2 professeurs en CDI

6 heures d'intervention hebdomadaires dans les écoles publiques de Caluire et Cuire

III. Les ressources humaines

Les Ressources humaines de l'Association ont fait l'objet d'évolutions significatives durant cet exercice 2023-2024.

L'année a ainsi été marquée par le départ de 9 salariés :

- 5 salariés appartenant au personnel pédagogique, dont :
 - Le professeur de flûte traversière, en poste depuis 1990, pour lequel une rupture conventionnelle a été conclue
- 4 salariés appartenant au personnel administratif, dont :
 - L'assistante administrative (1 ETP), en poste depuis 2015, qui a démissionné en mars 2024
 - La comptable, en poste depuis 2015, qui a démissionné en mars 2024 (4 heures par mois)
 - La chargée de communication, administration et événementiel, qui a démissionné en mars 2024 (0.75 ETP)
 - Le Directeur, en poste depuis 2022, qui a démissionné à la fin de l'exercice en août 2024 à la suite d'un arrêt maladie en raison duquel il était absent depuis juin 2024.

Compte tenu de ces départs, 2 CDI ont été conclus visant à remplacer le personnel administratif démissionnaire. Ainsi :

- Sandra ERCOLINO, chargée de gestion administrative et comptabilité, a été recrutée à temps plein à partir du mois de mars 2024 ;
- Victoire LAMY, Responsable communication et événementiel, a également été recrutée en temps plein à compter du mois d'avril 2024.

Notons par ailleurs que dès septembre 2023, Jasmine Bermude a été recrutée via un contrat d'apprentissage, en alternance, pour une durée de 2 années au sein de l'équipe administrative. L'Association, pour ce recrutement, a bénéficié pour la première année du contrat d'une aide de l'Etat de 6 500 euros.

Enfin, durant la campagne d'inscription, l'Association a fait appel à un stagiaire afin de palier le surcroît d'activité.

Ces mouvements de personnels ont impacté l'exercice, à la fois d'un point de vue budgétaire et organisationnel.

- Tout d'abord, les ruptures conventionnelles et les indemnités de fin de contrat liées à ces départs ont fait augmenter de manière significative la masse salariale brute
- Ensuite, les départs concomitants de la quasi-intégralité du personnel administratif en mars 2024 ont entraîné, pendant un certain laps de temps, des doublons sur certains postes visant à réaliser une période de tuilage, et surtout des dysfonctionnements organisationnels importants compte tenu du fait que :
 - l'intégralité de l'équipe administrative historique de l'association était partie
 - qu'à partir du mois de juin 2024, le directeur lui-même a été absent pour arrêt maladie avant sa démission,
 - le tout en plein changement de logiciel de gestion et en pleine campagne d'inscription pour la rentrée 2024-2025.

Enfin, cet exercice a fait l'objet de la conclusion de 22 CDD, sur des périodes courtes, visant :

- soit à remplacer des professeurs absents (15 CDD)
- soit à répondre aux périodes de surcroits temporaires d'activité (projets exceptionnels, accompagnateurs en piano, jury d'examens ...)

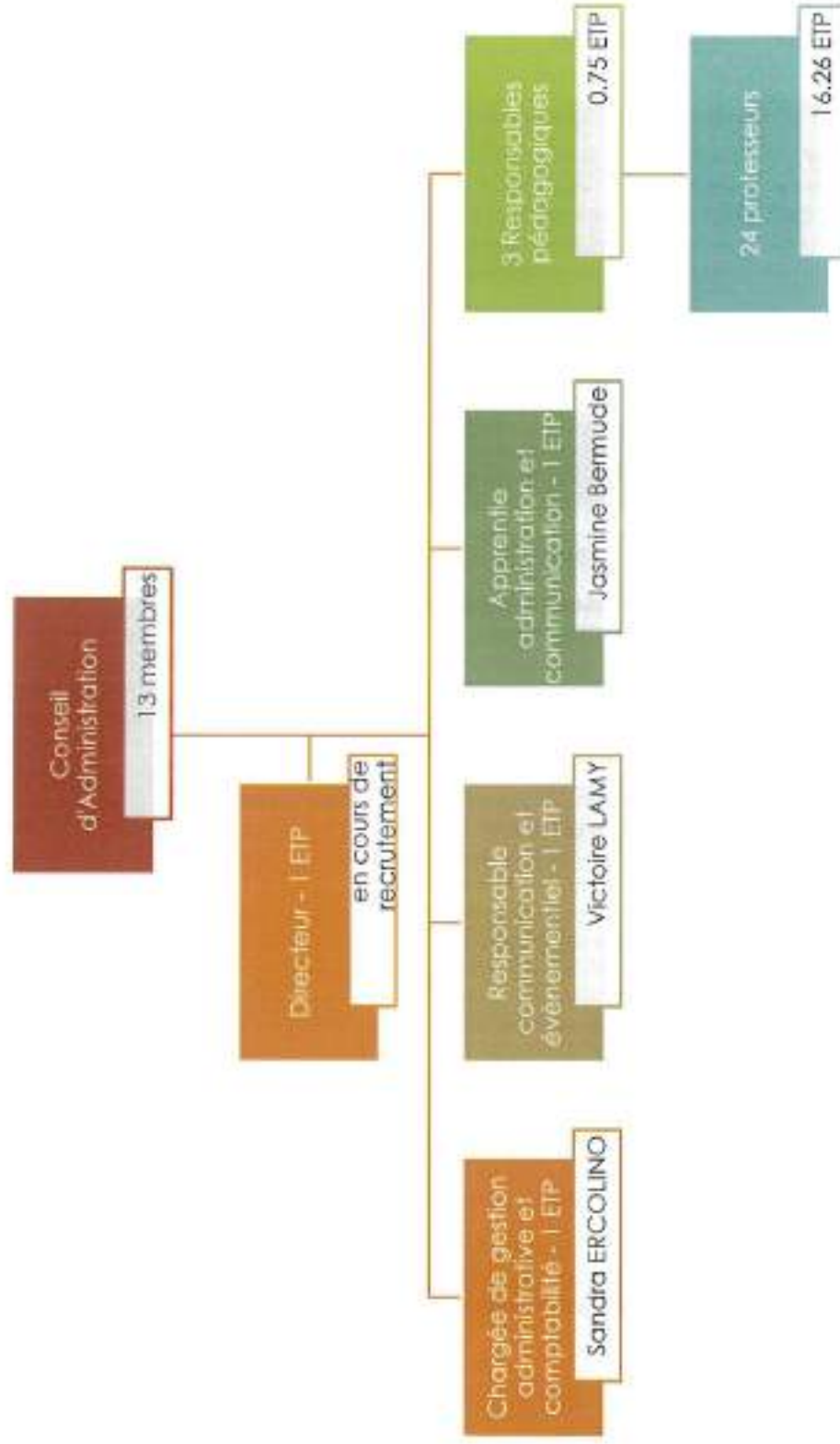
1 CDI a en outre été conclu en début d'exercice pour un professeur intervenant en éducation artistique sur le temps périscolaire dans les écoles publiques caluirardes.

Dès lors, l'Association est passée d'un effectif de 18.38 ETP au 1^{er} septembre 2023, à effectif de 21 ETP au 31 août 2024 (en comptant l'effectif de 1 ETP du poste de Directeur, qui n'a été recruté que plus tardivement).



Ainsi, au 31 août 2024, l'organigramme de l'Association était le suivant :

Organigramme de l'AMCZ au 31 août 2024



IV. L'action culturelle

1. La saison culturelle



La saison culturelle de l'exercice 2023-2024 s'est ouverte avec la participation de l'AMC2 au défilé de la biennale de la danse en septembre 2023 !

Un temps fort pour Caluire, qui a réuni 250 000 spectateurs, où 350 danseurs et 15 musiciens de l'AMC2 ont défilé dans les rues.

Autres événements marquant de cette saison culturelle :

- le Récital de piano donné à l'AMC2 par notre professeur, Hyoung-Sun Hugon, en mars 2024
- L'organisation de la 2^{ème} édition de la Journée du Hautbois en février 2024, réunissant facteurs d'instruments et professeurs pour des master class et des concerts
- Ou encore l'organisation de l'évènement « La contrebasse dans tous ses états » en juin 2024



Durant la période des fêtes de fin année, nos traditionnels concerts de Noël se sont déroulés du 15 au 22 décembre : 5 concerts ont dès lors été donnés dans 5 lieux différents de Caluire et Cuire.

Pendant cette même période, notre école a organisé une exposition de dessins de Noël ouverte à tous les enfants de l'école

Par ailleurs, s'est tenue entre le 9 et le 11 février 2024 la 4^{ème} édition de Caluire et Clarinettes : autre évènement biennal incontournable de l'école.

Ainsi, du vendredi soir au dimanche, se sont déroulés :

- ✦ **3 concerts**, dont un concert événement donné par le quatuor de clarinettes de l'Orchestre de la Garde Républicaine et le collectif des clarinettes du Rhône
- ✦ **1 Concours de clarinettes** en présence d'artistes nationaux et internationaux
- ✦ Des ateliers d'ensemble de clarinettes
- ✦ Des ateliers découvertes



En mars 2024, en réponse à un Appel à projet lancé par la Métropole de Lyon, l'AMC2 a organisé un spectacle **Egalité Femme Homme sur Marthe Gauthier**.

Ce spectacle de Musique à l'image, produit par nos professeurs de percussions et de saxophone et interprété par leurs élèves à l'école, fut un véritable succès !





Du 21 au 23 mars 2024, l'Association a organisé son festival des « Pratiques Collectives en fête » dans trois lieux différents de Caluire.

Ce fut l'occasion pour de nombreux ensembles et orchestres de l'AMC2 de se produire, ainsi que pour l'Orchestre Symphonique des Gones, partenaire de l'Association.

Les 28 et 29 juin, l'AMC2 avait programmé

ses « Rendez-Vous en Musique » à l'occasion de la Fête de la musique.

Malheureusement, une grande partie de cet événement a dû être annulée en raison des conditions climatiques défavorables.



Au milieu de cette programmation riche et variée, se sont tenus les événements habituels de l'école.

- 📍 6 auditions multi-instruments
- 📍 2 auditions de piano
- 📍 1 concert de l'ensemble de flûtes traversière de l'école
- 📍 Et nos RDV incontournables, en partenariat avec la médiathèque de Caluire, « Viens vois les musiciens I » (4 dates sur la saison)

V. La gestion financière et budgétaire

Le compte rendu financier détaillé de l'exercice 2023-2024 se trouve au sein du Rapport sur les Etats financiers au 31/08/2024, joint en Annexe au présent Rapport d'activité.

1. Présentation synthétique du compte annuel de résultat

1.1. Les produits

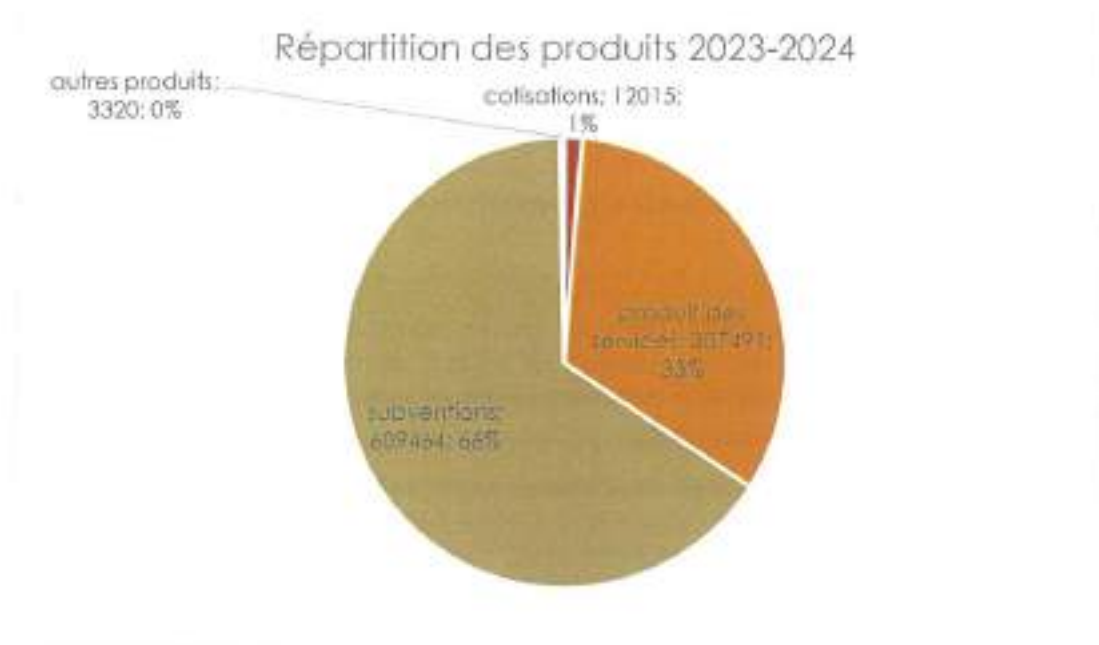
Le montant total des produits réalisés durant l'exercice 2023-2024 est de 932 290 euros, contre 942 016.68 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 1.03%.

Ces produits se répartissent comme suit :

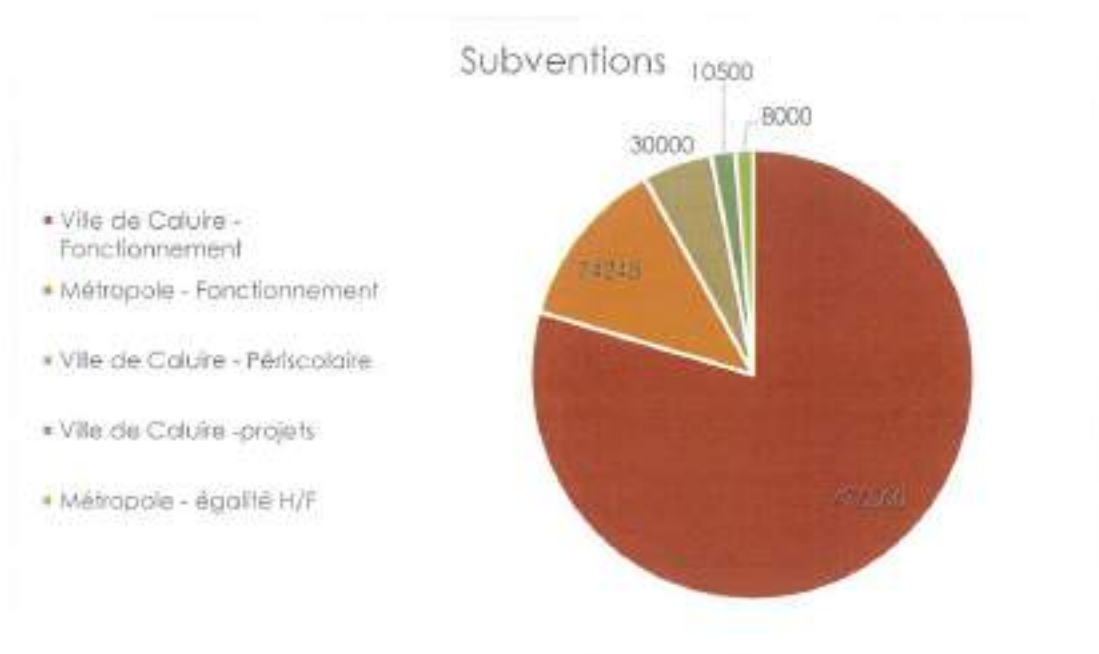


Nous observons ainsi une baisse d'environ 9% du produit des cotisations liée à une légère baisse d'adhérents, ainsi qu'une baisse d'environ 4% du produit des services.

Sur l'exercice 2023-2024, les subventions représentent 66% des recettes de l'exploitation, et les produits des services 33% de ces recettes. Les cotisations de nos adhérents ne représentent quant à elles que 1% des recettes.



FOCUS SUR LES PRODUITS DES SUBVENTIONS



La Subvention de fonctionnement de la Commune de Caluire et Cuire, constante depuis plusieurs années, représente 79% du montant des subventions accordées à l'Association.

La dotation statutaire de la Métropole de Lyon varie chaque année. Le socle de cette dernière est calculé proportionnellement à la masse salariale de l'Association telle qu'arrêtée à l'exercice précédent son versement. En l'espèce, pour l'année 2024, ce montant a été calculé sur la base de la masse salariale arrêtée pour l'exercice 2022-2023.

Les autres subventions sont liées aux activités périscolaires de l'Association (30 000 euros accordés par la Ville de Caluire), ou encore aux projets exceptionnels (Caluire & Clarinettes, Fête de la Musique, projet égalité H/F).

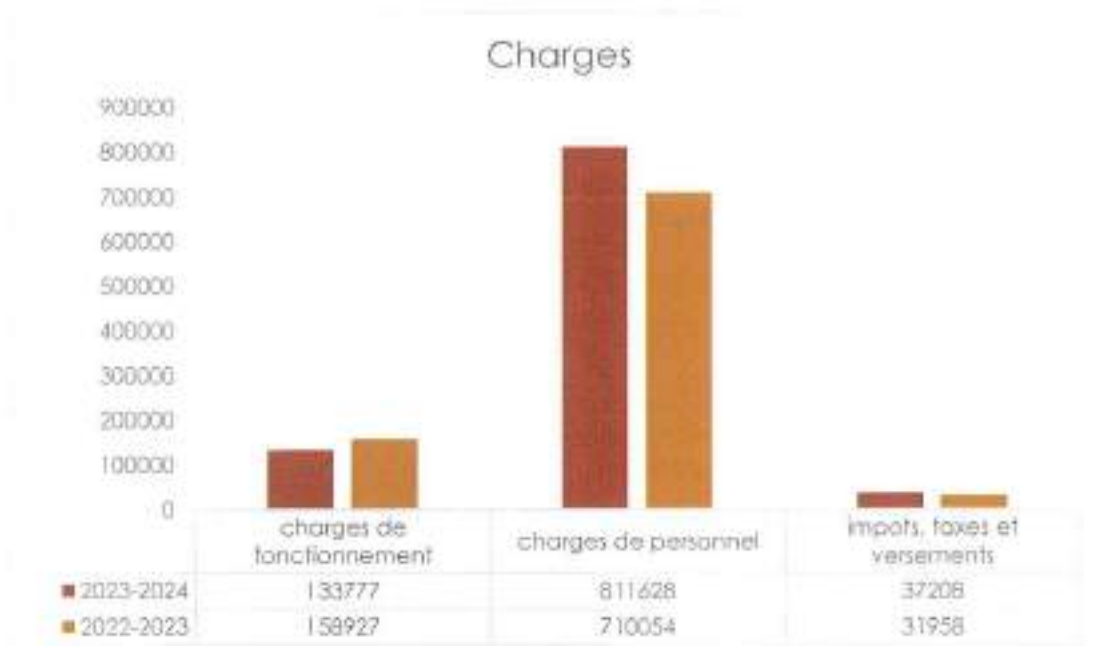
Enfin, une aide de 6 500 euros a été accordée à l'Association sur cet exercice pour l'embauche d'une apprentie en alternance, pour la première année de contrat (contrat sur 2 ans).

1.2. Les charges

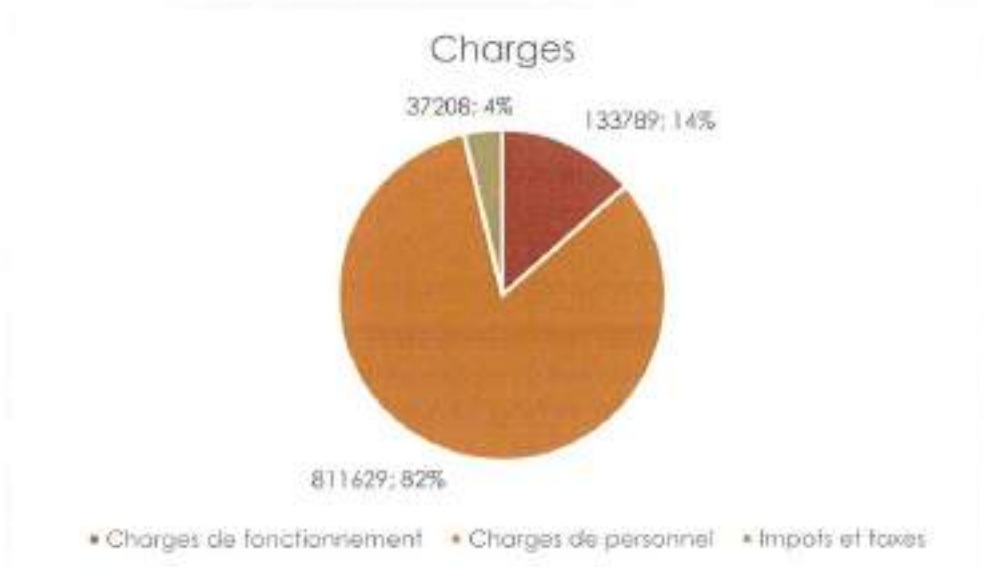
Le montant total des charges s'élève à **982 625 euros** au 31 août 2024, contre 900 940 euros au 31 août 2023.

Cette augmentation d'environ 9% de l'ensemble des charges s'explique par une **augmentation de près de 14% de la masse salariale (environ 75 K€)**, ayant pour corollaire l'augmentation des charges sociales et des taxes, déséquilibrant le reste des charges qui, quant à elles baissent de manière générale en raison de mesures d'économie efficaces sur les principaux postes de dépense de fonctionnement général (-16% soit environ 23 K€ d'économies).

On observe ainsi l'évolution suivante sur les principaux postes de charge :



Sur l'exercice 2023-2024, les principaux postes de charges sont répartis de la manière suivante :



Cette progression de la masse salariale sur l'exercice 2023-2024 s'explique par plusieurs facteurs, à la fois conjoncturels et structurels :

- Parmi les **facteurs conjoncturels**, relevons :
 - o la conclusion de deux **ruptures conventionnelles** ayant engendré le versement d'indemnités significatives s'élevant au total à environ 34 000 euros.
 - o une **augmentation de la masse salariale du personnel administratif**, en raison de trois ruptures contractuelles ayant engendré des indemnités de fin de contrat correspondantes, ainsi que quelques semaines avec des doublons sur deux de ces postes pour assurer une période de tuilage. L'embauche d'une alternante en contrat d'apprentissage.
- Parmi les **facteurs structurels** : il est à noter qu'une succession de mesures nationales obligatoires a été déployée entre 2022 et 2024 impactant notablement la masse salariale de l'Association et déséquilibrant son budget.
 - o Depuis 2022, l'application de l'**avenant 182 de la Convention ECLAT**, relatif au système de rémunération, a engendré :
 - une augmentation des coefficients des Groupes A et B
 - une augmentation de la rémunération du fait de l'ancienneté avec l'obtention de 2 points par an, et ceux dès la première d'embauche, ce qui représente une augmentation de 151.68 euros par an pour l'ensemble des groupes
 - la mise en place d'une **indemnité de plurivalence** pour les salariés exerçant de façon temporaire ou permanente, soit des fonctions relevant de deux groupes de classification, soit une fonction principale et accessoire dans le même groupe de classification.
 - La mise en place d'une indemnité de reconstitution de carrière
 - L'instauration d'une double valeur de points
 - o Les hausses successives du SMIC
 - o L'**augmentation annuelle des points d'indice**, d'environ 2%.

1.3. Le résultat

Le résultat de l'exercice 2023-2024 présente un déficit de 41 831 euros, pour une capacité d'autofinancement négative de 32 113 euros.

Compte de résultat

| (en euros) | Au 31/08/2024 | Au 31/08/2023 | Ecart |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cotisations | 12 015,00 | 13 215,00 | -1 200,00 |
| Produit des services | 307 491,00 | 320 864,28 | -13 373,28 |
| Subventions | 609 464,00 | 598 372,00 | 11 092,00 |
| Dons manuels | 1 280,00 | 4 054,06 | -2 774,06 |
| Reprise sur provisions et transferts de charges | 2 020,00 | 4 158,57 | -2 138,57 |
| Autres produits | 19,95 | 1 352,77 | -1 332,82 |
| Produits d'exploitation | 932 289,95 | 942 016,68 | -9 726,73 |
| Charges de fonctionnement général | 119 410,15 | 142 375,42 | -22 965,27 |
| Charges de personnel | 811 628,59 | 710 054,72 | 101 573,87 |
| Impôts et taxes | 37 208,15 | 31 957,78 | 5 250,37 |
| Dotations aux amortissements | 11 345,30 | 12 218,84 | -873,54 |
| Autres charges d'exploitation | 3 033,22 | 4 333,47 | -1 300,25 |
| Charges d'exploitation | 982 625,41 | 900 940,23 | 81 685,18 |
| Résultat d'exploitation | -50 335,02 | 41 076,45 | -91 411,47 |
| Produits financiers | 7 898,32 | 3 510,92 | 4 387,40 |
| Charges financières | | | 0,00 |
| Résultat financier | 7 898,32 | 3 510,92 | 4 387,40 |
| Résultat courant avant impôts | -42 436,70 | 44 587,37 | -87 024,07 |
| Produits exceptionnels | 1 627,78 | 4 232,50 | -2 604,72 |
| Charges exceptionnelles | | 34,00 | -34,00 |
| Résultat exceptionnel | 1 627,78 | 4 232,50 | -2 604,72 |
| Total des produits | 941 816,49 | 949 794,10 | -7 977,61 |
| Total des charges | 983 647,41 | 901 098,23 | 82 549,18 |
| Résultat net | -41 830,92 | 48 695,87 | -90 526,79 |

2. Présentation synthétique du bilan de l'exploitation

2.1. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie se décompose comme suit :

| En k€ | N |
|---|-------------|
| CAF | - 32 |
| Variation du BFR | - 69 |
| Cash généré par l'activité | 37 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 8 |
| Cash généré par les investissements | - 8 |
| Encaissement de subventions | 7 |
| Remboursement de l'apport associatif | - 34 |
| Cash généré par le financement | - 27 |
| Trésorerie d'ouverture | 263 |
| Variation de trésorerie de la période | 2 |
| Trésorerie de clôture | 265 |

Bilan

2.2. Bilan

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élève à 298 425.36 euros.

Actif du bilan

| (en euros) | Au 31/08/2024 | | | Au 31/12/2023 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
| | Montant brut | Amort. ou dépréciations | Montant net | |
| Immobilisations incorporelles | 9 148,78 | 9 148,78 | | 3,16 |
| Immobilisations corporelles | 347 929,48 | 329 476,92 | 18 451,80 | 21 840,75 |
| I - Actif immobilisé | 357 078,26 | 338 625,70 | 18 451,80 | 21 843,91 |
| Créances clients | 2 420,43 | 907,00 | 1 513,43 | 1 128,84 |
| Autres créances | 2 031,79 | | 2 031,79 | 54 839,74 |
| Disponibilités | 265 205,34 | | 265 205,34 | 263 335,19 |
| Charges constatées d'avance | 11 223,00 | | 11 223,00 | 9 549,00 |
| II - Actif circulant | 280 880,56 | 907,00 | 279 973,56 | 328 852,77 |
| Total des actifs | 637 958,82 | 339 532,70 | 298 425,36 | 350 696,68 |

Passif du bilan

(en euros)

| | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2023 |
|--|-------------------|-------------------|
| Fonds propres avec droit de reprise | 68 000,00 | 102 000,00 |
| Réserves | 64 077,65 | 64 077,65 |
| Report à nouveau | 81 841,03 | 33 145,16 |
| Résultat de l'exercice | -41 830,92 | 48 695,87 |
| Subvention d'investissement | 8 105,77 | 2 733,55 |
| I - Fonds propres | 180 193,53 | 250 652,23 |
| Provisions pour risques | 10 000,00 | 10 000,00 |
| Provisions pour charges | | |
| II - Provisions | 10 000,00 | 10 000,00 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 22 282,70 | 22 198,99 |
| Dettes fiscales et sociales | 59 752,47 | 56 232,06 |
| Autres dettes | 1 638,66 | 11 613,40 |
| Produits constatés d'avance | 24 558,00 | |
| III - Dettes | 108 231,83 | 90 044,45 |
| Total des passifs | 298 425,36 | 350 696,68 |

3. Etat des investissements

Tableau des immobilisations

(en euros)

| | Au 31/08/2023 | Augmentations | Diminutions | Au 31/08/2024 |
|---|-------------------|-----------------|-------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | 9 149,00 | | | 9 149,00 |
| Installations techniques, matériels et outillages | 316 598,00 | 2 539,00 | | 319 137,00 |
| Matériel de bureau et mobilier informatique | 23 378,00 | 5 414,00 | | 28 793,00 |
| Immobilisations corporelles | 339 976,00 | | | 347 930,00 |
| Total immobilisations corporelles et incorporelles | 349 125,00 | 7 953,00 | | 357 079,00 |
| Total des immobilisations | | | | 357 079,00 |

Tableau des amortissements

(en euros)

| | Au 31/08/2023 | dotations | reprises | Au 31/08/2024 |
|---|-------------------|------------------|----------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | 9 146,00 | 3,00 | | 9 149,00 |
| Installations techniques, matériels et outillages | 298 524,00 | 7 817,00 | | 306 341,00 |
| Matériel de bureau et mobilier informatique | 19 611,00 | 3 525,00 | | 23 136,00 |
| Immobilisations corporelles | 318 135,00 | 11 342,00 | | 329 477,00 |
| Total général | 327 281,00 | 11 345,00 | | 338 626,00 |

4. Engagements à incidences financières

4.1. Apport en fond associatif versé par la Ville de Caluire

A la suite de la réunification des deux écoles de musique de la Ville de Caluire et des difficultés budgétaires que cette réunification a engendré pour l'AMC2, la Ville de Caluire a apporté à l'Association un fonds de roulement nécessaire à sa restructuration financière visant à couvrir les besoins nécessaires au rétablissement de son équilibre financier.

Cet apport en fonds associatif avec droit de reprise, accordé pour un montant total de 170 000 €, fait l'objet d'une convention signée le 11 juillet 2018 pour 7 ans et 3 mois.

Au titre de cette Convention, l'AMC2 bénéficiait d'un différé de remboursement de 2 ans et 3 mois, faisant dès lors débiter l'échéancier de remboursement au 1^{er} octobre 2021 selon les modalités ci-dessous.

| Echéance de remboursement | Montant à rembourser |
|------------------------------|----------------------|
| 1 ^{er} octobre 2021 | 34 000 € |
| 1 ^{er} octobre 2022 | 34 000 € |
| 1 ^{er} octobre 2023 | 34 000 € |
| 1 ^{er} octobre 2024 | 34 000 € |
| 1 ^{er} octobre 2025 | 34 000 € |

Les échéances ayant toujours été tenues par l'AMC2, au 31 août 2024 l'Association reste redevable de deux échéances en remboursement de cet Apport en fonds associatif à la Ville de Caluire, pour un montant total de 68 000 euros.

4.2. Indemnités de départ à la retraite

L'Association a souscrit en 2016 un contrat IFC auprès d'APICIL en couverture des engagements de retraite et de fin de carrière.

Les engagements de fin de carrière de l'AMC2 restants et non-inscrits au passif du bilan sont calculés pour tous les salariés de plus d'un an d'ancienneté.

Au 31 août 2024, le calcul de cette indemnité s'élève :

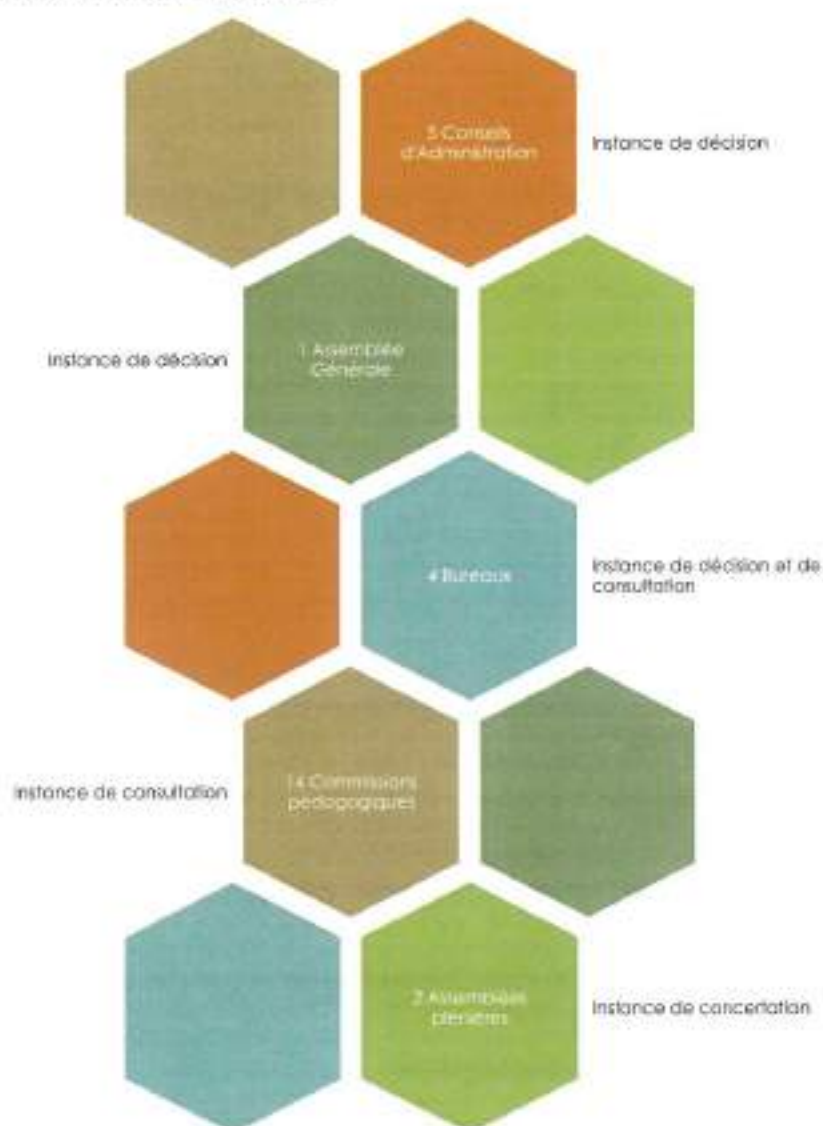
- A 91 978 euros dans l'hypothèse d'une mise à la retraite de ces salariés à 67 ans. Les droits chargés et acquis à 67 ans, âge de départ à la retraite, sont alors estimés à 895 673 euros.
- A 109 233 euros, dans l'hypothèse d'un départ volontaire de ces personnes. Les droits acquis et chargés à la date du départ en retraite sont estimés à 808 349 euros.

Ce calcul intègre les hypothèses suivantes :

| | |
|---|--------|
| Sexe | |
| Ancienneté | |
| Coefficient de rotation du personnel faible | |
| Taux de revalorisation annuelle des salaires | 3% |
| Taux de charges sociales pour les non-cadres | 38% |
| Age de départ volontaire des salariés | 64 ans |
| Age de mise à la retraite systématique des salariés | 67 ans |

VI. La vie des instances

L'exercice 2023-2024 a été rythmé par la tenue des instances de décision, de concertation et de consultation de l'AMC2. Ainsi, ce sont tenus :



VII. Les perspectives 2024-2025

L'année 2024-2025 sera marquée par des événements importants particulièrement structurants.

En effet, avec l'arrivée d'une nouvelle Direction, l'AMC2 procèdera à une refonte de son cadre administratif et réglementaire visant à restructurer sa manière de fonctionner.

En premier lieu, des Statuts mis à jour seront adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire suivant l'Assemblée Générale Ordinaire de clôture de l'exercice 2023-2024, lesquels seront assortis d'un règlement intérieur visant à les compléter et les préciser, et à faciliter toute adaptation rapide.

De même, le budget pour l'exercice sera actualisé de manière détaillée, sur des hypothèses affinées permettant une gestion au plus près des finances de l'association. Des tableaux de bord paramétrés sur des indicateurs pertinents seront par ailleurs mis en place.

Il sera aussi entamée une politique de diversification des ressources de l'association, notamment par le lancement d'une nouvelle politique événementielle visant à développer le rayonnement culturel de l'AMC2 et à générer du chiffre d'affaires.

D'un point de vue institutionnel, les CSE reprendront leur rythme mensuel et il sera envisagé de reprendre des négociations visant à actualiser l'Accord d'entreprise sur la durée et le temps de travail de l'Association.

Enfin, de nouveaux partenariats avec des établissements calulrards verront le jour lors de cet exercice, afin de rendre accessible l'enseignement artistique aux publics éloignés et empêchés.

2024-2025 posera également les premières pierres de la préparation opérationnelle du déménagement de l'école de musique dans les nouveaux locaux situés au pôle Lassagne. Des réunions techniques et opérationnelles avec les services de la Ville de Caluire seront programmées, et une présentation des plans et des locaux sera effectuée auprès de l'ensemble du personnel par la Gouvernance.

